

COMPTÉ RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2010

L'an deux mil dix, le trente et un mars, à vingt heures quarante-cinq, le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAVERIE, maire

Etaient présents : M. LAVERIE Raoul, Mme EBERHARDT Josiane M. GALY Philippe, M. GRASSET Jean-Paul, M. CLAUSIER Philippe, Mme HODISTER Martine, Mme DE LA TULLAYE Patricia, M. DEBUCHY Georges, M. LONGHI Michel, Mme JAUBERT Stéphanie, Mme RICCI Corinne,

Etait absents excusés :

M. HAMELIN Bernard ayant donné pouvoir à M. LAVERIE Raoul
Mme MAREIGNER Murielle ayant donné pouvoir à M. GALY Philippe
M. DUDRAGNE Jean-Luc ayant donné pouvoir à M. CLAUSIER Philippe
Monsieur BOURDAIS Frédéric.

Mme JAUBERT Stéphanie a été désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE que l'alignement de la limite du domaine public routier et des propriétés riveraines soit fixé à 2 mètres.
L'alignement individuel sera demandé pour tous les travaux joignant la voie publique par celui qui possède l'immeuble.

REGLEMENT DE VOIRIE

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de modifier le règlement de voirie établi par délibération en date du 15 Mars 2007 en ce qui concerne les accords techniques relatifs aux nouveaux raccordements aux différents réseaux.

FINANCES

SERVICE MUNICIPAL DE DISTRIBUTION D'EAU

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2009

Le conseil municipal, à la majorité, ADOPTE le compte administratif 2009 dont les résultats s'établissent comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses : 81 013.78 €
Recettes : 143 852.50 €

Excédent : 62 838.72 €

Section d'investissement :

Dépenses : 40 753.32 €
Recettes : 54 324.00 €

Excédent : 13 570.68 €

COMPTE DE GESTION 2009

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif et le compte de gestion établi par le receveur en poste à Rozay en Brie, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion 2009.

BUDGET UNIQUE 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget unique de l'exercice 2010 du service municipal de distribution d'eau qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation : 164 589.00 €
Section d'investissement : 38 732.39 €

BUDGET COMMUNAL

VOTE DES TAXES 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE de maintenir les taux d'imposition directs locaux comme suit :

Taxe d'habitation : 9
Taxe foncière bâtie : 22.94
Taxe foncière non bâtie : 45

Suite à la mise en place de la taxe professionnelle unique (TPU), la présentation des ces impositions sera modifiée.

Ainsi les taux d'imposition de la Communauté de Communes de la Brie des Moulins s'additionneront à ceux votés par la commune comme suit :

Taxe d'habitation : 12.94
Taxe foncière bâtie : 29.92
Taxe foncière non bâtie : 59.53

BUDGET 2010

Le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE le budget 2010 de la commune qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 540 793 €
Section d'investissement : 140 996 €

REPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES :

Le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer des subventions aux associations locales pour un montant total de : 11 390 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur l'état des voies endommagées par le froid hivernal,
- Mise en place du service minimum d'accueil en cas de grève,
- Détermination des voies dites « d'intérêt communautaire »,
- Information sur la réunion publique aux riverains de la rue de la fontaine sur le projet urbanistique,
- Evocation du contentieux lié à l'état de péril du presbytère,
- Rappel du planning de travaux dans l'école maternelle par la commune et de la prise en charge de l'informatisation des classes par la Caisse des Ecoles.